

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 30 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Joël Cordier, Le Maire.

Présents : Mesdames DEBONNE Françoise et DEBLAUWE Coralie

Messieurs CORDIER Joël, JOBIN Bertrand, CARPENTIER Marc, PIETTE Emmanuel, THIBAUT Alexandre, et DELAHAYE Davy

Absents : Monsieur CADINOT Frédéric.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame DEBONNE Françoise

Présence de la secrétaire de Mairie : Madame MENEZ Marlène

- Nombre de conseillers en exercice : 10
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Votants : 9

Date de convocation : 24/03/2023

Date de publication : 31/03/2023

➤ Délibération sur l'affectation du résultat 2022 sur le budget 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	14 391,50
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	32 948,36
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		47 339,86
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	42 388,57
	DEFICIT :	0.00
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	56 291,02
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT de (+) financement ou BESOIN de (-) financement	
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		0,00
2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		
3 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		47 339,86
<i>pour mémoire report en investissement</i>	<i>au compte D 001 (=D)</i>	
	<i>au compte R 001 (=D)</i>	47 339,86

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) pour couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 027-212700124-20230330-10_2023-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2022	47 339,86	Disponible à affecter
Couverture du besoin de financement	0,00	Compte 1068 en recette d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté	47 339,86	Ligne 002 en recette de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de **47 339,86** euros à la ligne 002 – recette de fonctionnement au BP 2023, et d'affecter une Couverture du besoin de financement de **0,00** euros.

L'excédent d'investissement de **42 388,57** euros sera reporté à la ligne 001 – recette d'investissement au BP 2023.

Et de reporter **56 291,02** euros de Restes à Réaliser de la section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Rendu exécutoire le 30/03/2023
Publication le 31/03/2023

Secrétaire de Séance,
Françoise DEBONNE

Le Maire,
Joël CORDIER

